

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2016

PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 11 AVRIL 2017



CONSEIL DE QUARTIER

MAIZERETS



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
REMARQUES PRÉALABLES	1
INTRODUCTION	2
MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER	4
1. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS	5
1.1. Centre de biométhanisation	5
1.2. Incinérateur.....	7
1.3. Entreprise AIM	8
1.4. Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement.....	9
2. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER.....	11
2.1. Comité pour l'harmonisation des activités de rayonnement dans Maizerets (CHARMe)	11
2.2. Noyau villageois/Place éphémère	13
2.3. Communications et présence sur internet.....	16
3. TRANSFORMATION DU QUARTIER	17
3.1. Écoquartier et consultation sur le Programme particulier d'urbanisme d'Estimauville	17
3.2. Nouveau complexe hospitalier.....	19
4. VIE DÉMOCRATIQUE	24
4.1. Composition du conseil d'administration.....	24
4.2. Participation à des comités	24
4.3. Consultations publiques.....	25
5. ÉTATS FINANCIERS.....	27
5.1. L'état des revenus et des dépenses pour 2016 et le bilan de fin d'année	27
6. CONCLUSION.....	28
ANNEXE 1: RAPPORT SUR LES ACTIONS DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR EN 2016	29
ANNEXE 2 : TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION.....	47

REMERCIEMENTS

Le Conseil de quartier de Maizerets remercie :

- Toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la conception du Rapport annuel 2016;
- L'Arrondissement de la Cité-Limoilou de la Ville de Québec, notamment pour son soutien à son fonctionnement et à la réalisation de ses projets;
- Madame Marie Lagier et Monsieur Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques de la Ville de Québec, pour leur appui aux travaux du conseil de quartier.

REMARQUES PRÉALABLES

- Malgré le fait que le nom des membres du conseil d'administration apparaît au début de certains textes, tous les textes sont réputés être ceux du conseil de quartier;
- Sauf indication contraire, les photos appartiennent au Conseil de quartier de Maizerets;
- Le présent document contient des hyperliens pour accéder directement aux documents mentionnés.

© Conseil de quartier de Maizerets 2017.

INTRODUCTION

Jérôme Bouchard | Secrétaire

Le rapport annuel est un moyen de rendre des comptes aux citoyennes et aux citoyens et d'informer les élus et l'administration de l'Arrondissement La Cité-Limoilou et de la Ville de Québec des actions et réalisations du conseil de quartier de Maizerets.

Après un bref rappel de sa mission et de ses mandats, le Rapport annuel présente les principaux dossiers qui ont mobilisé le conseil de quartier au cours de l'année 2016.

L'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier ont été au cœur des préoccupations du conseil de quartier. En effet, l'année 2016 a notamment été marquée par une importante mobilisation citoyenne visant à identifier et à partager les problématiques vécues par les citoyennes et citoyens en lien avec la présence de l'usine de récupération de métal AIM dans leur voisinage immédiat. Des vigiles et interventions ont également été faites concernant l'incinérateur et les projets de Centre de biométhanisation et d'expansion du Port de Québec qui risquent d'avoir un impact important sur la qualité des résidants du quartier.

Par ailleurs, des initiatives porteuses ont été mises en branle sous l'impulsion du conseil de quartier pour animer et contribuer au rayonnement du quartier. À titre d'exemple, la pièce de théâtre itinérante « la Caravane en panne » a obtenu un succès digne de mention. Des démarches ont également été entreprises pour consolider et développer le cœur du quartier avec une place publique éphémère qui verra le jour à l'été 2017 et qui sera conçue par et pour les citoyens du quartier.

Le quartier va subir des transformations importantes lors des prochaines années et le conseil de quartier a surveillé de près les projets à venir dans le quartier. En 2016, il a suivi les développements relatifs à l'écoquartier d'Estimauville et a pris part au Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier qui sera construit sur le site actuel de l'Hôpital l'Enfant-Jésus. Les enjeux de la mobilité et de la circulation accrue occasionnés par ces projets d'envergure ont été soulevés à maintes reprises par les administrateurs qui maintiendront une veille à cet égard.

Enfin, sur le plan de la vie démocratique, il importe de souligner la précarité du conseil de quartier dont seulement sept des onze postes d'administrateurs ont été pourvus à la suite de l'assemblée générale annuelle du mois d'avril et d'une assemblée extraordinaire en juin. Des discussions ont eu lieu en vue de favoriser le recrutement de nouveaux membres en 2017. Le conseil de quartier est néanmoins parvenu à mettre en place des sous-comités pour des projets précis et à déléguer des représentants à plusieurs comités et tables externes sur des enjeux majeurs pour le quartier. Le conseil de quartier a aussi été formellement consulté à trois reprises en 2016 par l'Arrondissement La Cité-Limoilou pour une permission temporaire de stationnement, une demande d'autorisation personnelle et une modification au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur d'Estimauville.

Pour le détail des décisions et discussions du conseil de quartier, le lecteur pourra consulter l'ensemble des procès-verbaux des assemblées du conseil de quartier disponibles sur le site de la ville de Québec :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/cons_eils_quartier/maizerets/index.aspx?q=21

D'autres informations et documents sont disponibles sur son site web :

<http://www.quartiermaizerets.org/>

Le conseil de quartier publie régulièrement des informations et annonce ses rencontres sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/quartiermaizerets/>

MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, à l'aménagement des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique.

Le conseil de quartier réalise son mandat dans un esprit de collaboration avec la Ville de Québec. Il peut ainsi :

- Émettre des recommandations sur:
 - Tout projet de modification au règlement d'urbanisme que le conseil d'arrondissement lui soumet
 - Tout autre projet qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville.
- Tenir des séances de consultation publique sur une question pour laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville, tels le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement;
- De sa propre initiative, transmettre au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement son avis sur tout autre sujet concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier;
- En fonction de la réglementation municipale, de sa propre initiative et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées, tenir une consultation publique pour un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation d'une propriété municipale située sur son territoire, incluant un parc ou un équipement culturel ou de loisirs qui relèvent du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement.

1. ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

1.1. Centre de biométhanisation

Yvan Ouellet | Administrateur

Membre du Comité sur la biométhanisation

Le Comité sur la biométhanisation a été à l'origine de deux événements marquants durant 2016 : la production d'un mémoire dans le cadre du Programme métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021 au nom du conseil de quartier et l'adoption d'une résolution pour déclencher une consultation publique sur la construction d'une usine de biométhanisation sur son territoire.



Le projet de 2014



Le projet de 2015

Mémoire du Conseil de quartier au PMGMR

En janvier 2016, le Conseil de quartier a déposé un [mémoire](#) dans le cadre du PMGMR dans lequel il a d'abord présenté un survol du contexte industriel de la portion sud du quartier Maizerets.

Ainsi, on mentionne dans ce mémoire que la future usine de biométhanisation ajouterait de nouveaux risques environnementaux, notamment des problèmes d'odeurs et des risques de fuites de produits toxiques, dans le quartier déjà en surcharge de problématiques environnementales en raison d'une concentration excessive d'équipements industriels, tels :

- Un incinérateur municipal;
- Une entreprise d'entreposage et de manipulation de produits chimiques, pétroliers ou tout autre type de liquide;
- Une usine de récupération de métaux située dans la zone industrielle La

Canardière;

- Une usine de pâtes et papiers;
- Une usine de fabrication de papiers résistant aux matières grasses, du papier à dessin et du papier pour application médicale et industrielle.

Dans le même mémoire, le conseil de quartier a recommandé, encouragé ou suggéré à la Ville de Québec :

- D'abandonner son projet d'implantation d'une usine de biométhanisation sur le territoire de la baie de Beauport tel que présenté en janvier 2015;
- De respecter le principe d'équité sociale prévu dans la Loi sur le développement durable et qu'à cette fin soient prévues au moins deux installations fermées de traitement éloignées des zones résidentielles;
- D'éviter qu'une installation de compostage soit située dans le quartier Maizerets ou dans Limoilou étant donné les multiples problématiques environnementales déjà existantes dans ce district et ce quartier.

Le conseil de quartier invite également la Ville de Québec à :

- Réévaluer le projet d'installation d'une usine de biométhanisation sur le territoire du quartier Maizerets;
- Évaluer pour le quartier Maizerets l'intérêt d'une installation de compostage fermée à pression négative réservée exclusivement au traitement du compostage des boues usées, installation d'une capacité de 50 000 tonnes métriques;
- S'engager à ce que l'ensemble des autres installations de traitement des matières vertes ou de compostage soit effectué à l'extérieur du quartier Maizerets;
- Donner des explications aux citoyens concernant l'augmentation importante de la capacité de traitement afin de s'assurer que cet accroissement n'a pas pour objectif d'obtenir un meilleur rendement ou une meilleure production économique, et ce, au risque de la santé et de la qualité de vie des résidents.

Résolution visant à organiser des séances de consultation publique

Cette résolution était notamment fondée sur le fait que le nouveau projet de Centre de biométhanisation élaboré par la Ville de Québec, et ayant fait l'objet d'un comité plénier le 16 octobre 2015, ne prévoit pas une consultation publique spécifique selon le Règlement sur la politique de consultation publique. De plus, le même Règlement autorise un conseil de quartier, de sa propre initiative, à déclencher des séances de consultation publique pour un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation

d'une propriété municipale située sur son territoire.

Cette résolution autorise le conseil de quartier à tenir une consultation publique sur la version 2015 du Centre de biométhanisation visant les trois objectifs suivants:

- Favoriser l'expression d'autres points de vue sur ce projet, notamment sur l'alternative de compostage, en invitant des experts externes;
- Entendre les commentaires, questionnements et inquiétudes de la population;
- Éclairer le conseil de quartier sur l'acceptabilité sociale de ce projet.

Cette demande pour une consultation publique par le conseil de quartier a lieu dans le contexte où le projet ne concerne pas seulement le quartier de Maizerets. La réponse de la Ville a été l'organisation le 14 septembre 2016 d'une séance d'information publique avec les informations les plus à jour. Plus de 15 000 foyers de Maizerets, du Vieux-Limoilou et de Lairét y ont été invités. D'autres rencontres publiques à l'initiative de la Ville ne sont pas exclues, mais il n'a pas été question de consultation publique à proprement parler.

1.2. Incinérateur

Yvan Ouellet | Administrateur
Membre du Comité de vigilance de l'incinérateur

En 2016, le conseil de quartier a suivi de près les enjeux relatifs à l'incinérateur dont les dépassements de la norme pour l'émission de mercure, de dioxines et de furanes sont très préoccupants.

Un bilan complet des actions du Comité de vigilance de l'incinérateur en 2016 a été produit et se trouve en annexe du présent Rapport annuel. Ce bilan fait notamment état :

- De l'élargissement du mandat du Comité de vigilance;
- De la modernisation de certains équipements de l'incinérateur;
- Des commentaires variés entendus au Comité de vigilance en 2016;
- De la prise de position du Comité de vigilance dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021;
- Du traitement des matières organiques;
- Des mesures des émissions de l'incinérateur pour vérifier la conformité aux

normes;

- De la diffusion de communiqués pour informer la population;
- Du plan d'action de la Ville de Québec pour des améliorations à la suite des dépassements de la norme de mercure et de dioxines et furanes en 2016.

1.3. Entreprise AIM

Lynda Gosselin | Citoyenne du quartier
Membre du Comité de travail sur le dossier AIM

Depuis 2003, l'entreprise AIM réalise des activités liées à la récupération de métaux dans la zone industrielle La Canardière, à proximité d'un secteur résidentiel. Les citoyens subissent différentes nuisances liées à ce voisinage, notamment les bruits et les poussières. Jusqu'à aujourd'hui, les démarches de certains citoyens pour faire reconnaître et cesser ces nuisances ont donné peu de résultats. Quelques actions ont été posées par la Ville qui reconnaissait ainsi l'existence d'une problématique, mais ces actions n'ont pas eu d'effets satisfaisants pour les résidants.

Pour témoigner publiquement de cette situation, une consultation citoyenne a été tenue par un comité mandaté à cette fin par le conseil de quartier de Maizerets. Au cours de cette démarche, près de cent résidants se sont identifiés comme subissant une ou plusieurs problématiques liées aux activités de l'entreprise AIM. Environ le cinquième de ces résidants a participé à une soirée pendant laquelle ils ont pu s'exprimer sur leurs expériences, questionnements et préoccupations. Le bilan de cette consultation met clairement en lumière trois problématiques sur lesquelles des actions devraient porter prioritairement : les bruits, les poussières et le système municipal de gestion des plaintes. Le rapport produit a été adopté le 13 décembre 2016 en même temps qu'une résolution portant sur une série d'actions pertinentes.

1.4. Comité de vigilance du Port de Québec et projet d'agrandissement

Mélanie Levesque | Citoyenne du quartier

Représentante du conseil de quartier au Comité de vigilance du Port de Québec

Le quartier Limoilou, incluant Maizerets, a connu en 2013 des épisodes de poussières, surtout médiatisés par l'épisode dit « des poussières rouges ». Ces poussières, provenant vraisemblablement du Port de Québec, ont inquiété de nombreuses personnes.

Il faut également se rappeler que les résidants du quartier Maizerets sont déjà exposés à certains contaminants par la présence de la zone industrielle de la Canardière, la proximité de l'incinérateur, le transport ferroviaire et les camions lourds.

Le Comité de vigilance du Port de Québec a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le Comité a comme mission de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires afin d'atténuer les impacts de ces activités sur les citoyens. Il doit également informer la population. Cependant, le Comité n'a pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice.

En 2016, deux éléments ont attiré notre attention. Premièrement, la Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale travaille activement à l'étude de santé environnementale à Limoilou. Nous aurons donc d'ici un an ou deux une idée précise de la quantité de contaminants dans l'air dans Limoilou. C'est une très bonne nouvelle compte tenu de tous les développements dans le quartier qui risquent encore une fois d'affecter la qualité de l'air (agrandissement du Port, construction du Centre de biométhanisation, agrandissement de l'Hôpital Enfant-Jésus).

Deuxièmement, l'agrandissement du Port a fait couler beaucoup d'encre. En février dernier, le Comité a déposé un mémoire à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du processus d'évaluation du projet d'agrandissement du Port. Nous avons fait part de nos préoccupations en lien avec la qualité de l'air suite au dépôt par le Port de son étude d'impact environnementale. Pour ce faire, nous avons engagé une firme, BPH-Environnement, grâce au programme d'aide financière

aux participants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le mémoire du Comité peut être consulté à partir du lien suivant :

<http://cvap.quebec/wp-content/uploads/2017/02/Memoire-CVAP-Beauport-2020-VF.pdf>

Une deuxième occasion de se prononcer sur le projet d'agrandissement aura lieu au cours de 2017 et portera sur le rapport d'évaluation environnementale préliminaire préparée par l'Agence. Après que le Port ait complété son étude d'impact et que les citoyens ou groupes se soient prononcés à ce sujet, l'Agence doit préparer l'ébauche du rapport d'évaluation environnementale. Pour terminer le processus, le ministre évaluera à la lecture de ce rapport l'importance des effets environnementaux. Il décidera si oui ou non le projet va de l'avant.

Le processus d'évaluation dans son ensemble peut être consulté à partir du lien suivant:

http://cvap.quebec/wp-content/uploads/2016/02/Process_ACEE.jpg

Enfin, une section du site internet de l'Administration portuaire de Québec porte sur le projet Beauport 2020 :

<http://www.portquebec.ca/projects/a-propos-du-port/developpement/projets-davenir/agrandissement-secteur-beauport>

2. RAYONNEMENT ET ANIMATION DU QUARTIER

2.1. Comité pour l'harmonisation des activités de rayonnement dans Maizerets (CHARMe)

Yvan Ouellet | Administrateur
Responsable du CHARMe

Le Conseil de quartier de Maizerets souhaite organiser des activités récurrentes permettant le rayonnement du quartier de Maizerets auprès de ses propres résidants et dans l'ensemble de la Ville de Québec. Ces activités devraient pouvoir attirer un nombre significatif de citoyens du quartier et également des citoyens de toute la Ville de Québec. Le Conseil de quartier a confié à un comité spécial, le CHARMe, le mandat d'initier et de s'assurer de l'organisation et de la réalisation de ces activités.

Mandat du CHARMe

Le CHARMe est responsable d'accompagner les consultants engagés dans les divers projets de leur travail, d'évaluer les livrables des consultants en transmettant les commentaires requis et de recommander au Conseil de quartier l'acceptation des projets et les paiements selon un échéancier décrit dans le contrat pris entre le Conseil de quartier et chaque consultant.

Projet CHARMe 1 : La Caravane en Panne – Productions Jimmy Doucet – été 2016

À la suite d'un appel d'offres, le CHARMe a confié à productions Jimmy Doucet le mandat d'amorcer le rayonnement du quartier Maizerets en 2016. Les Productions Jimmy Doucet ont élaboré et adapté une pièce de théâtre intitulée *La caravane en panne* et impliquant la participation de citoyens du quartier comme figurants. Cette pièce a été jouée à l'extérieur dans cinq sites du quartier Maizerets à l'été 2016, rassemblant près de 600 personnes au parc Bardy, à l'Évasion Saint-Pie X, au Centre Monseigneur-Marcoux et au Domaine de Maizerets. La pièce portait en partie sur l'histoire du quartier Maizerets.

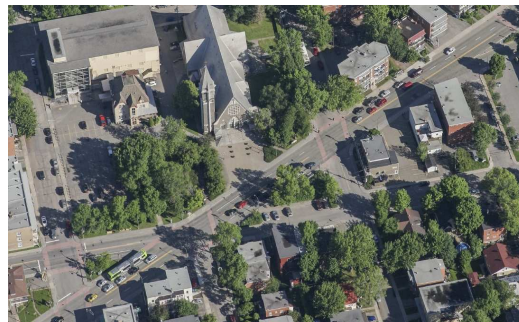


La caravane en panne: première activité artistique d'envergure initiée par le Conseil de quartier de Maizerets en collaboration avec la Société du Domaine de Maizerets

Pour la deuxième édition en 2017, les Productions Jimmy Doucet entendent bonifier l'expérience en ajoutant des périodes communes de répétitions entre les citoyens et les acteurs professionnels avant les représentations devant public, en maximisant l'utilisation des installations intérieures de la Société du Domaine Maizerets en cas de mauvaise température et en optimisant certains aspects techniques tels que la diffusion du son lors des spectacles en plein air et la communication avec l'équipe de production.

Projet CHARMe2 : Fête de quartier 2017, première édition

En mai 2016, une entreprise spécialisée dans la création et la planification de ce genre d'événements a été engagée avec le mandat de concevoir une Fête de quartier thématique pour l'été 2017.



La première édition de la Fête du quartier Maizerets est prévue pour principalement avoir lieu sur la future place éphémère en août 2017

Le mandat consiste à créer une fête estivale de quartier dans Maizerets en utilisant les ressources du milieu. Les principales activités de la Fête sont prévues pour se dérouler

sur la nouvelle place éphémère située sur le parvis de l'église Saint-Pascal.

Projet CHARMe 3 : Animation de la place éphémère

À la fin de l'année 2016, des démarches ont été entreprises pour la signature d'une entente entre le conseil de quartier et un consultant en vue d'animer la nouvelle place éphémère du quartier Maizerets qui sera située sur le parvis de l'église Saint-Pascal. Il s'agira pour le consultant de prévoir des animations variées à plusieurs reprises durant l'été 2017.

Membres du CHARMe en 2016

Yvan Ouellet, administrateur au conseil de quartier et responsable du CHARMe

Theresa Wiesner, administratrice au conseil de quartier

Lynda Gosselin, citoyenne du quartier de Maizerets

Invitation

Les citoyennes et citoyens intéressé(e)s à faire partie du CHARMe ou à partager leurs idées d'activités sont invités à nous contacter par le biais de la page Facebook du conseil de quartier.

2.2. Noyau villageois/Place éphémère

Martial Van Neste | Président

Membre du Comité sur le noyau villageois

Pourquoi ?

1. La réflexion sur la transformation du quartier en écoquartier a fait ressortir le fait que Maizerets n'a pas de pôle ou de centre, auquel les citoyens peuvent s'identifier et autour duquel une vie de quartier peut s'épanouir. Ce centre, pôle ou noyau devrait avoir une dimension communautaire et commerciale pour qu'une vie de quartier s'installe.
2. Le quartier va être transformé de façon majeure dans les prochaines années avec:
 - a. L'agrandissement de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus qui deviendra le CHU avec l'apport de plusieurs centaines de nouveaux travailleurs dans le quartier et un nombre plus important de visiteurs. Le conseil de quartier a déjà soumis

un mémoire lors d'une consultation publique. Il a d'ailleurs été invité à siéger au comité de voisinage formé à la fin de l'année 2016.

- b. L'implantation du SRB (Service Rapide de Bus) qui devrait passer sur la Canardière en plein milieu du quartier. Un bureau de projet qui va étudier en détail les emplacements des stations va bientôt être mis sur pied. Le quartier a intérêt à profiter des aménagements qui vont entourer les nouvelles stations.

Quoi ? (vision)

1. La création d'une « place » qui sera un centre, un pôle, un noyau pour le quartier Maizerets.
2. La place devra être le produit d'une participation des citoyennes et citoyens de Maizerets pour son élaboration assurant ainsi son appropriation par ceux-ci. Cette participation doit refléter la composition sociale du quartier, notamment les diverses communautés culturelles.
3. L'introduction d'une composante artistique et culturelle est centrale dans le design de la place pour qu'elle soit attractive pour les citoyens comme pour les commerces.
4. À terme, le design de la place et les arrangements aux alentours de celle-ci devront supporter un accès facile et sécuritaire par les transports actifs, soit la marche et le vélo. Le processus de mise en place devra donc se pencher sur le problème du trafic automobile de transit autour de celle-ci.

Où ?

L'emplacement doit être central et près de commerces locaux. Il nous apparaît que la zone près de la jonction de la 18^e rue et La Canardière, près du centre Monseigneur Marcoux serait un bon endroit.



Comment ?

Le conseil de quartier a mis en place un comité avec des représentants de la Division du design urbain de la Ville, la conseillère municipale, Madame Geneviève Hamelin, et Patrick Dubé, organisateur communautaire au CIUSSS.

Le conseil de quartier a décidé d'utiliser des fonds du Plan directeur pour financer le processus de design avec les citoyens par une firme spécialisée. Le mandat de la firme a été préparé par la ville et a été discuté par le comité. C'est la proposition de l'Atelier Le Banc, déposée le 27 octobre 2016, qui a été retenue pour la tenue des deux ateliers de design participatif.

Cette première place « éphémère » devra donc voir le jour l'été 2017. Le conseil de quartier a réservé des sommes pour l'animation de cette place.

Cette place est éphémère, car elle sera revue et améliorée dans les années qui vont suivre...

2.3. Communications et présence sur internet

Martial Van Neste | Président

Le conseil de quartier a maintenu activement sa page Facebook (<https://www.facebook.com/quartiermaizerets>) pour annoncer ses activités et d'autres informations d'intérêt. Toutes les publications sont aussi relayées sur Twitter (@cqmaizerets, <https://twitter.com/cqmaizerets>). Cependant le site Web (<http://www.quartiermaizerets.org/>) n'a pas été suffisamment mis à jour. Le conseil de quartier est à repenser l'utilisation de ce site en regard du travail nécessaire pour le mettre à jour. Nous lançons un appel aux citoyens qui seraient intéressés à nous aider à mettre à jour le site Web.

3. TRANSFORMATION DU QUARTIER

3.1. Écoquartier et consultation sur le Programme particulier d'urbanisme d'Estimauville

Alain Couillard | Administrateur

Contexte

À l'automne 2016, la Ville de Québec a mené une consultation publique sur des propositions de modifications au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur d'Estimauville. Par ses modifications, la Ville souhaitait rendre conforme le PPU d'Estimauville au concept bonifié d'écoquartier rendu public au printemps 2015 (et à propos duquel le conseil de quartier de Maizerets a rédigé un mémoire). La Ville a également profité de cette consultation publique pour intégrer deux demandes de modifications émanant de requérants privés.

Commentaires du conseil de quartier

Dans le cadre de cet exercice de consultation, le conseil de quartier de Maizerets a formulé les commentaires généraux suivants :

- **Limiter le gabarit des édifices** : Une densification à échelle humaine devrait miser sur des habitations d'environ 4 étages de hauteur. Les propositions de hauteur maximale pour les lots résidentiels excèdent cette cible. Par ailleurs, les hauteurs permises pour certains lots en bordure du boulevard d'Estimauville (40 mètres) semblent élevées, et risquent de contraster désavantageusement avec les habitations qui seront construites à proximité. Une révision à la baisse serait souhaitable.
- **Balises dans la multiplication des usages permis** : Lors de la consultation publique, des promoteurs ont demandé la diversification des usages commerciaux autorisés pour un lot spécifique. Dans l'analyse de ce type de demande, il est recommandé que soit gardée à l'esprit la notion de commerces de proximité. Il serait effectivement regrettable que le secteur d'Estimauville devienne une zone de

services destinés davantage aux résidants d'autres quartiers qu'aux résidants du secteur.

De manière plus spécifique, des commentaires ont été formulés à propos d'une demande de modification de zonage pour un lot en bordure du boulevard Montmorency (requérant privé). Le conseil de quartier souhaitait l'augmentation des marges latérales et avant afin de préserver le maximum d'arbres et de respecter l'intimité des voisins (et plus particulièrement du CPE les Jardins bleus).

Réponses de la ville

La Ville de Québec a répondu favorablement aux demandes de modifications concernant le lot en bordure du boulevard Montmorency (augmentation des marges latérales et avant). Elle n'a toutefois pas formulé de réponse aux deux commentaires généraux.

Suites à donner en 2017

Dans le cadre des consultations sur le PPU, le conseil de quartier de Maizerets a rappelé à la chargée de projet de l'écoquartier d'Estimauville différentes recommandations du mémoire produit à propos du concept bonifié d'écoquartier (mémoire déposé en juin 2015). La chargée de projet a mentionné que plusieurs de ces recommandations pourront être prises en compte lorsque les lots seront attribués à des promoteurs et que des devis seront établis pour encadrer leurs propositions de projets. Un suivi périodique sera réalisé par le conseil de quartier à cet égard.

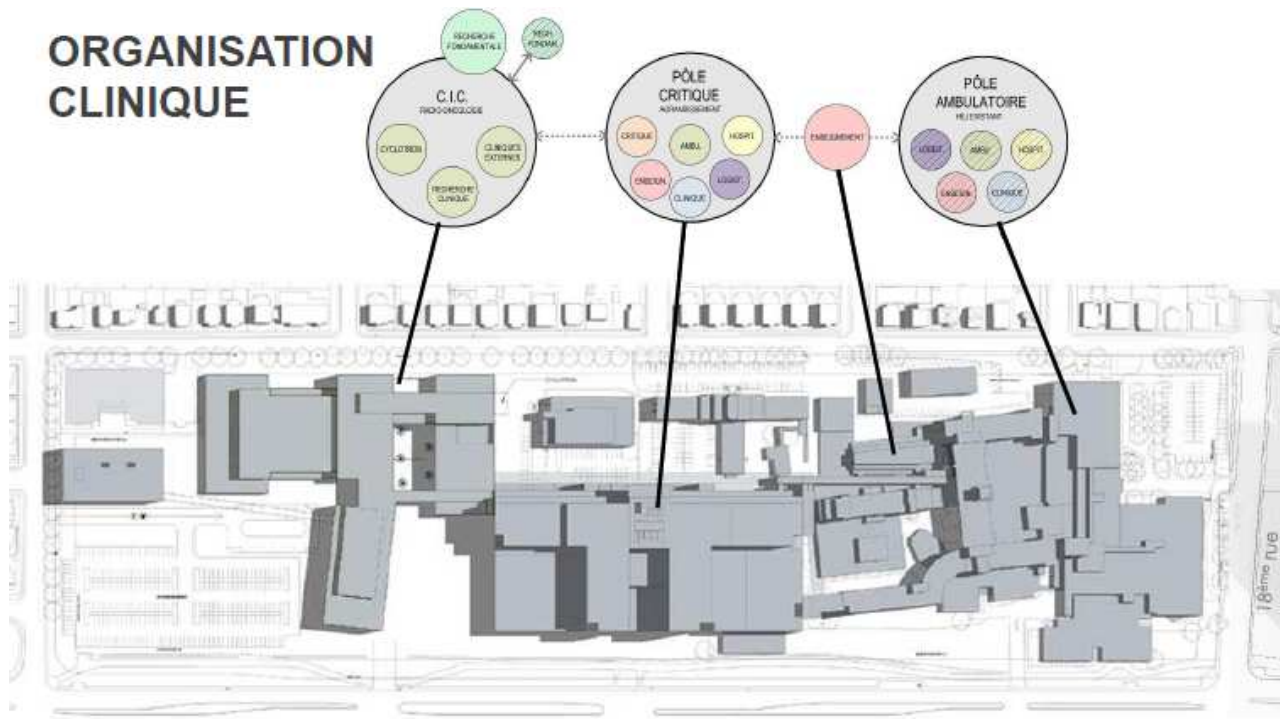
Lors d'une réunion du Conseil de quartier subséquente à la consultation sur le PPU, il a par ailleurs été convenu par les administrateurs qu'une attention particulière soit portée à la question du stationnement et de la mobilité aux alentours du futur écoquartier. Il a effectivement été souligné qu'il est souhaitable dans un écoquartier de limiter le nombre d'espaces de stationnement, mais ce type de mesure doit être appuyé par un plan de mobilité qui permet aux résidants et aux travailleurs du futur écoquartier de se déplacer autrement qu'en voiture. L'objectif est d'éviter une surcharge du secteur en matière de trafic et de stationnement. La Ville a mandaté son bureau des transports pour étudier la question des déplacements et du stationnement à l'échelle du quartier. Le conseil de quartier, par l'entremise de suivis périodiques, se tiendra informé de l'avancement des travaux du Bureau des transports, et veillera à ce que le secteur du

futur écoquartier soit adéquatement pris en compte.

3.2. Nouveau complexe hospitalier

Martial Van Neste | Président

Membre du Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier



Dans le cadre de la transformation de l'Hôpital de l'Enfant Jésus en un méga centre hospitalier « CHU de Québec », un « Comité de voisinage » a été mis sur pied. Deux membres du conseil de quartier, Martial Van Neste et Alain Couillard y participent. Ce comité comprend la direction de l'hôpital, la direction de projet de la Société québécoise des infrastructures, des représentants de la ville, du RTC ainsi que d'autres citoyens.

Les sujets qui ont été abordés à la première rencontre du 29 novembre 2016 sont les suivants :

- Flux de personnel/patients sur le site ;
- Transport, circulation, stationnement (point à l'ordre du jour sur l'avancement des travaux du comité mobilité et accès) ;
- Occasions d'arrimages avec le RTC en lien avec les entrées et sorties patient/personnel et bonification de l'offre ;

- Échéancier de l'étalement des travaux de construction sur plusieurs années ;
- Mesures de mitigations concernant le transport des camions ;
- Proposition d'aborder les grandes thématiques pour connaître l'entièreté du projet ;
- Proposition de tenir une activité générale annuelle à la population pour faire le point sur le projet.
- Démarches qui se poursuivent pour intégrer des représentants des secteurs commerciaux et communautaires. Voici quelques constats et propositions des membres :
 - Le quartier Maizerets est un des plus multiethniques et le taux de pauvreté est le plus important à Québec. Des statistiques seront disponibles prochainement.
 - Les Appartements St-Pie X et le directeur de L'évasion St-Pie X sont très engagés dans le milieu.
 - Opportunité de recréer un noyau de citoyenneté avec la masse de travailleurs.
 - En l'absence de SDC, il peut être intéressant d'inviter un représentant du service de développement économique de la Ville de Québec (M. Virgil Gauthier).

Pour les prochaines rencontres, les thèmes suivants seront abordés :

- Concept architectural du Centre intégré de cancer (CIC), si disponible ;
- Échéancier plus détaillé, déroulement du chantier et mesures de mitigation, si disponible ;
- Portrait des flux de circulation personnel/patient et projections ;
- Scénario pour les stationnements

Le projet va se dérouler en 2 grandes phases de l'été 2017 à 2025.

Phase 1 (qui débutera à l'été 2017)

Travaux préparatoires 1



CIC incluant la radio-oncologie et démolitions



Stationnement souterrain et tunnel

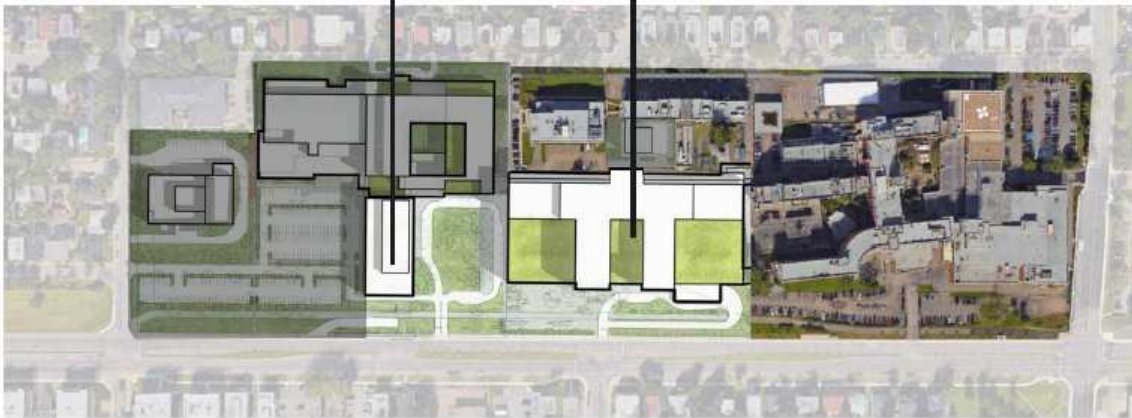


Stationnement surface et démolition

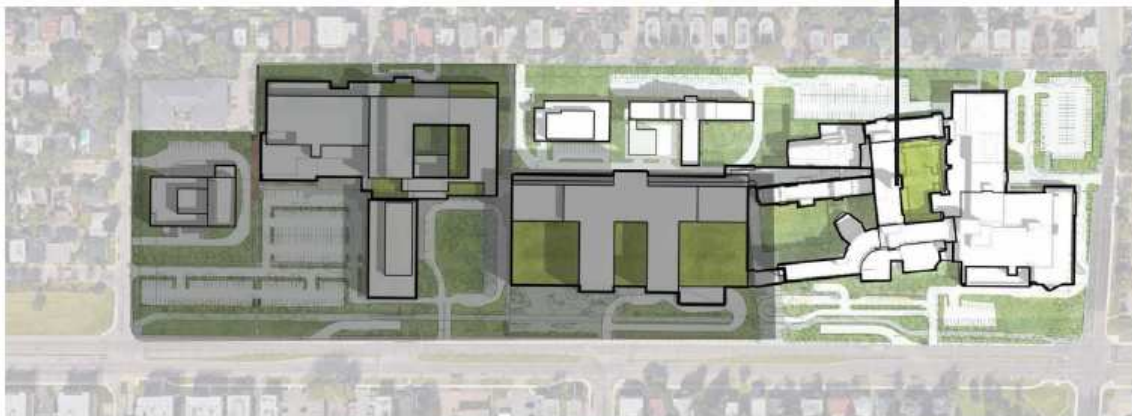


Phase 2

Soins critiques et centre de recherche



Réaménagement d'une partie de l'hôpital existant



4. VIE DÉMOCRATIQUE

Jérôme Bouchard | Secrétaire

4.1. Composition du conseil d'administration

Membres au 1^{er} janvier 2016

M. Sébastien Audet, vice-président
M. Vincent Blouin-Demers, président
Mme Dalila Elhak, administratrice
M. Nicolas Giroux, administrateur
Mme Kesso Habiba, trésorière
Mme Mélanie Lévesque, administratrice
M. Yvon Martel, administrateur
M. Yvan Ouellet, administrateur
Mme Éloïse Paquette, administratrice
M. Martial Van Neste, secrétaire

Membres au 31 décembre 2016

M. Jérôme Bouchard, secrétaire
Mme Stéphanie Bussièrès-Boudreau, trésorière
M. Alain Couillard, administrateur
M. Yvan Ouellet, administrateur
M. Marcel Paré, administrateur
M. Martial Van Neste, président
Mme Theresa Wiesner, administratrice

Administratrice sans droit de vote

Geneviève Hamelin, Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet

4.2. Participation à des comités

Comités, sous-comités et groupes de travail internes au conseil d'administration liés à des projets subventionnés

- Comité sur l'harmonisation des activités de rayonnement de Maizerets (CHARMe)
- Comité sur le noyau villageois

Comités mixtes formés d'administrateurs-trices du CA et de citoyens

- Comité sur la biométhanisation
- Comité de travail sur le dossier AIM

Participation de membres du CA à des comités ou groupes de travail externes au conseil de quartier

- Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

- Comité de vigilance du Port de Québec
- Comité des relations avec la communauté du Port de Québec
- Groupe de travail sur la revitalisation de la zone industrielle
- Table de concertation Vélo des conseils de quartier
- Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier

4.3. Consultations publiques

Permission temporaire pour du stationnement commercial

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a mandaté le conseil de quartier pour consulter la population sur un projet qui modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin que l'exploitation d'une aire de stationnement commerciale en surface soit permise pour une période de cinq ans, sur les lots 1 571 530 (Salon de quilles Montmorency) et 1 571 544 (Galeries de la Canardière), pour un maximum de 50 cases par lot.

La consultation publique a eu lieu le mardi 13 décembre 2016 au Centre Monseigneur-Marcoux.

À la majorité, il a été proposé de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 297 en y modifiant la disposition 997.36 pour que la permission ait effet pour une période de trois ans.

Le conseil de quartier de Maizerets a également invité les employeurs institutionnels du secteur D'Estimauville à prévoir des alternatives à l'automobile individuelle pour leurs employés. Qu'ils respectent les valeurs et critères de la certification LEED ainsi que la vision du PPU D'Estimauville. De plus, le conseil de quartier de Maizerets souhaite sensibiliser le Bureau des transports, ainsi que les députés au fédéral et provincial, sur les impacts qu'ont les pôles d'emplois D'Estimauville et de L'Enfant-Jésus sur le voisinage.

Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier de Maizerets à propos d'une demande d'autorisation personnelle du centre Feu vert

Le conseil d'arrondissement a demandé l'opinion du conseil de quartier concernant une demande d'autorisation personnelle visant à permettre au Centre de jour Feu vert de poursuivre ses activités au 1410, rue de la Trinité, dans une zone résidentielle (zone

18426Ha). L'autorisation personnelle de 20 ans tire à sa fin et une prolongation de 100 ans est proposée.

La consultation publique a eu lieu le 13 septembre 2016 au Centre Monseigneur-Marcoux.

À l'unanimité, il a été proposé de recommander au Conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 282.

Demande d'opinion au Conseil de quartier de Maizerets concernant les modifications au PPU du secteur D'Estimauville

Les principales modifications au PPU d'Estimauville sont les suivantes :

- Agrandissement du territoire d'application du PPU;
- Carte d'affectations du sol et de densités du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD);
- Ajustement des limites des aires d'affectation de l'écoquartier;
- Ajustements des usages, usages associés et normes d'implantation.
- Les modifications au PPU sont accompagnées d'une révision de la réglementation d'urbanisme (communément appelée le zonage) pour assurer la conformité du zonage au PDAD et à son PPU modifié.

La consultation publique a eu lieu le mardi 13 septembre 2016 au Centre Monseigneur-Marcoux.

Les recommandations émises par le Conseil de quartier sont détaillées à la section 3.1 du présent Rapport annuel « Écoquartier et consultation sur le Plan particulier d'urbanisme d'Estimauville ».

5. ÉTATS FINANCIERS

Stéphanie Bussièrès-Boudreau | Trésorière

5.1. L'état des revenus et des dépenses pour 2016 et le bilan de fin d'année

ÉTAT DES RÉSULTATS					
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016					
Revenus de fonctionnement					
Subvention de fonctionnement de la Ville de Québec					2 970,00 \$
Dépenses					
	Dépensé	Budget	Balance	À payer	Solde final
Secrétariat	750,00 \$	750,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Communications et site Web	372,80 \$	400,00 \$	27,20 \$	0,00 \$	27,20 \$
Frais de garde	0,00 \$	170,00 \$	170,00 \$	0,00 \$	170,00 \$
Frais bancaires	115,92 \$	120,00 \$	4,08 \$	0,00 \$	4,08 \$
Divers — Soirée consultation et Registre des entreprise	223,68 \$	80,00 \$	-143,68 \$	0,00 \$	-143,68 \$
Total des dépenses de fonctionnement	1 462,40 \$	1 520,00 \$	57,60 \$	0,00 \$	57,60 \$
Écoquartier Maizerets	0,00 \$	800,00 \$	800,00 \$	0,00 \$	800,00 \$
Rayonnement	3 500,00 \$	3 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total des dépenses des projets	3 500,00 \$	4 300,00 \$	800,00 \$	0,00 \$	800,00 \$
Total des dépenses	4 962,40 \$		857,60 \$		
Encaisse au 1 janvier 2016					4 916,89 \$
Encaisse au 31 décembre 2016					857,60 \$

Bilan au 31 décembre 2016			
Actifs			
	Encaisse		
		Projet Écoquartier Maizerets	\$800,00
		Surplus de fonctionnement	\$57,60
		Total	\$857,60
Passifs			
	Aucun		0,00 \$
Capitaux			\$857,60

6. CONCLUSION

Jérôme Bouchard | Secrétaire

En 2016, le conseil de quartier de Maizerets a été grandement préoccupé par les enjeux touchant l'environnement et la qualité de vie des citoyennes et citoyens du quartier. Il a notamment participé aux comités de vigilance concernant les activités du Port de Québec et de l'incinérateur tout en étant à l'origine d'une mobilisation citoyenne concernant l'usine de récupération de métal AIM. Il n'a pas hésité à interpeller les instances publiques concernées lorsque nécessaire. Dans cette même optique, il a surveillé de près les importants projets de développement à venir dans le quartier dans le but de s'assurer qu'ils aient le moins d'impacts négatifs pour les résidentes et résidents.

Le conseil de quartier a par ailleurs initié des projets, telle *La Caravane en panne*, qui ont contribué au rayonnement et à l'animation du quartier. D'autres projets, dont les démarches ont été initiées en 2016, verront le jour à l'été 2017 et pourront se déployer sur la place publique éphémère qui deviendra un lieu incontournable du quartier.

À l'heure où les pratiques de consultations publiques sont en révision à la Ville de Québec, le conseil de quartier de Maizerets a su démontrer la pertinence de ses interventions. Il devra demeurer un acteur central pour tous les enjeux et projets de développement touchant les citoyennes et citoyens du quartier.

ANNEXE 1: RAPPORT SUR LES ACTIONS DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR EN 2016

Yvan Ouellet | Administrateur

Membre du Comité de vigilance de l'incinérateur

Préambule

Ce document a été réalisé à partir des comptes rendus de l'année 2016 du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

Sections du document

1. Introduction
2. Élargissement du mandat du Comité de vigilance
3. Modernisation de certains équipements de l'incinérateur
4. Observations et commentaires variés entendus au Comité de vigilance en 2016
5. Prise de position du Comité de vigilance dans le cadre du PMGMR 2016-2021
6. Traitement des matières organiques
7. Mesures des émissions de l'incinérateur pour vérifier la conformité aux normes du REIMR
8. Information de la population par l'émission de communiqués
9. Plan d'action de la Ville de Québec pour des améliorations à la suite des dépassements de la norme de mercure et de dioxines et furanes en 2016

1. Introduction

Un comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville a été formé en 2005 et est maintenu en action en vertu du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) adopté par le gouvernement du Québec.

Le Comité de vigilance est donc une création provinciale dont le fonctionnement doit être assuré par l'exploitant, soit la Ville de Québec. Sont membres votants des représentants des citoyens, des organismes environnementaux et des représentants de la Ville de Québec. Des membres non votants sont également présents aux rencontres.

2. Élargissement du mandat du Comité de vigilance

À l'ancien mandat général du Comité de vigilance qui était celui d'assurer la vigie des émissions atmosphériques et du bon fonctionnement de l'incinérateur s'ajoute celui de réaliser le suivi des plans de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).



Photo – source : Bing
Libre de droits

Aussi, le mandat du Comité n'est plus seulement de faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la réalisation de mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'équipement, soit celui d'atténuer ou de supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage, mais s'ajoute à ce mandat celui de faire des recommandations à la Ville concernant l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de mise en oeuvre de l'agglomération de Québec du PMGMR.

Le mandat du comité de vigilance demeure celui de donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement d'incinération et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements. Son mandat est aussi celui de vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

En somme, comme nouveauté, le Comité de vigilance souhaite s'approprier le plan de mise en oeuvre du PMGMR de la Ville de Québec. Le Comité de vigilance veut jouer un

rôle central dans la gestion des matières résiduelles à Québec et apparaît comme un acteur incontournable pour l'atteinte des objectifs du PMGMR.

Toutefois, il demeure clair que la mission première du comité est d'assurer la vigilance sur les activités de l'incinérateur, sur ses émissions atmosphériques et autres nuisances.

3. Modernisation de certains équipements de l'incinérateur

Métallisation des fours et autres travaux de modernisation

La métallisation des quatre fours, qui a été terminée avant la fin de 2016, a été réalisée pour mieux contrôler les émissions de monoxyde de carbone (CO), ceci à cause de la formation moindre de *clinker* à la surface intérieure des fours. Le *clinker* est un dépôt qui se forme naturellement sur les parois intérieures des fours. La métallisation consiste à projeter du métal sur la surface intérieure des fours. Elle ne peut toutefois empêcher le clinker de se former. Ceci dit, là où le clinker se colle à présent, il fait moins de dommages lors de la combustion qu'auparavant.



Photo – source : Ville de Québec

En mars 2016, suite aux travaux de métallisation des fours 3 et 4, le contrôle de la combustion est complètement changé. Ainsi, ces fours ont montré de moins bonnes performances en matière d'émission de CO. C'est pourquoi une équipe travaille actuellement à temps plein sur l'optimisation de la combustion.

Autres éléments de modernisation prévus en 2016

Pour l'année 2016, on prévoit installer un nouveau poste de pesée, installer une caméra infrarouge à la fosse à déchet pour détecter les zones chaudes et éviter les feux incontrôlés.

Installation de brûleurs au gaz

On prévoit également l'installation d'au moins deux brûleurs au gaz naturel pour chacun des quatre fours. Avec l'arrivée des brûleurs au gaz naturel, il sera possible de brûler la matière à des températures optimales et ainsi d'éviter une combustion à faible température et génératrice de dioxines et de furanes. Les brûleurs seraient utilisés en période de démarrage et de production par exemple pour contrer la neige, l'eau et les matières organiques. Le budget total alloué pour le projet est de 5 millions de dollars pour l'année 2016. Il sera le même pour 2017 et 2018. Le projet d'installation des brûleurs au gaz naturel est planifié pour débuter en janvier 2016 pour se terminer en 2017. D'autre part, les gestionnaires de l'incinérateur se sont donné comme objectif de respecter en tout temps les normes d'émission de dioxines et furanes. Pour y arriver, l'équipe de l'environnement de la Ville de Québec procède à des simulations numériques afin de déterminer la position idéale pour l'installation des brûleurs dans la zone de combustion.

4. Observations et commentaires variés entendus au Comité de vigilance en 2016

Démarche d'amélioration continue

Les membres du comité s'entendent pour dire que l'incinérateur est dans une démarche d'amélioration continue et qu'il faut poursuivre l'objectif de fermeture de l'incinérateur. Pour y arriver, celle-ci doit être planifiée dès maintenant.

Rencontres publiques aux deux ans

Le Comité de vigilance est conscient qu'il est important d'offrir aux citoyens des rencontres publiques périodiques afin de maintenir la population informée des activités du Comité de vigilance et de lui permettre de poser ses questions sur la division de la valorisation énergétique. Les membres s'entendent également pour dire que les citoyens ont le droit d'obtenir de l'information de qualité lors de ces rencontres. Le

Comité de vigilance doit tout faire pour créer un climat favorable aux échanges lors de cette rencontre. De manière générale, le service des communications de la Ville de Québec peut appuyer le Comité de vigilance pour la publication de l'événement par ses différents moyens de communication.

Questionnements sur la procédure d'échantillonnage

M. Yvan Ouellet a déposé et présenté un document au Comité de vigilance. Un document similaire a également été déposé à titre personnel dans le cadre des consultations publiques du PMGMR 2016-2021. La conclusion de ce document était qu'à moins de pouvoir démontrer scientifiquement que l'opération de mesurer les paramètres prévus à l'article 130 du REIMR au moyen de deux échantillons de trois jours par année, soit au total six jours, fait en sorte que cette fréquence temporelle d'échantillonnage implique des échantillons qui sont représentatifs des paramètres de l'incinérateur pour toute l'année, on est en droit de conclure que l'incinérateur ne respecte pas les normes prévues à l'article 130, sauf pour les six jours d'échantillonnage.

Quatre fours indépendants

À l'incinérateur de la Ville de Québec, il y a 4 fours indépendants, mais seulement les fours 2, 3 et 4 incinèrent les boues du traitement des effluents de la Ville de Québec. On explique que, lorsque les fours doivent être arrêtés, cela est préférable en hiver, car c'est une période durant laquelle il y a une diminution de 25% des matières entrantes à l'incinérateur. En prévoyant les travaux ainsi, il y a moins de détournements vers le site d'enfouissement lorsque les fours doivent être arrêtés.

Échantillonnage lors des démarrages pour entretien

L'échantillonnage en fonction du REIMR en arrêt/démarrage se fait toujours, malgré qu'il faille provoquer ces arrêts/démarrages depuis que les arrêts de four pour entretien ont diminué. Cette manoeuvre provoque nécessairement des dépassements de monoxyde de carbone (CO), car les fours ne sont toujours pas munis de brûleurs. Toutefois, le démarrage des fours n'est plus une réalité quotidienne, et l'arrêt d'un four représente une manoeuvre coûteuse. De plus, le service de l'environnement rappelle qu'il y a un surdosage de charbon à chaque démarrage de four, ce qui permet théoriquement de contrôler les émissions excédentaires de dioxines et furanes. Toutefois, jusqu'à nouvel ordre du Comité de vigilance, les campagnes d'échantillonnage

en fonction du REIMR prévues en phase de démarrage continueront à se faire.

Collecte des matières organiques

Un membre souhaite tenir une rencontre avec présentation faite par des gens de la Ville de Québec, exclusivement sur la collecte des matières organiques. Plusieurs questions restent sans réponses, entre autres en ce qui concerne le mode de collecte privilégié par la Ville de Québec et la possibilité de trouver des débouchés pour la valorisation de ses matières organiques. Une meilleure compréhension de ces éléments permettrait de clarifier la position du Comité de vigilance quant à un devancement souhaité de la collecte des matières organiques.

Actions en sensibilisation

Concernant les actions en sensibilisation agissant sur les matières entrantes à l'incinérateur, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a mis en ligne une nouvelle version du Bottin du réemploi qui répertorie entre autres tous les points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD), dans les bibliothèques et bureaux d'arrondissement de la Ville de Québec. Un dépliant visant à faire la promotion de cet outil en ligne a été envoyé dans tous les foyers des trois MRC et de la Ville de Québec. De plus, la CMQ souhaite réaliser une campagne de sensibilisation sur les RDD en 2017. La Ville de Québec souhaiterait aussi participer à cette campagne. Par ailleurs, il est suggéré de mettre en place des collectes municipales saisonnières de RDD et autres matières acceptées dans les écocentres.

Vente de vapeur et valorisation énergétique

Des commentaires ont été faits concernant l'appellation «valorisation énergétique» qui désigne l'incinérateur. Étant donné qu'au Québec, seuls les fours de cimenteries sont considérés comme des établissements opérant des activités de valorisation énergétique, il serait une erreur de renommer l'incinérateur centre de valorisation énergétique. Ceci dit, la Ville de Québec poursuit un projet qui permettra de valoriser la vapeur de l'incinérateur.

Contrôle visuel des matières entrant à l'incinérateur

On s'est questionné sur l'application de l'article 37 du REIMR, concernant le contrôle visuel des matières entrantes à l'incinérateur. On veut également savoir si l'incinérateur est tenu de retirer certaines matières dangereuses. Ceci dit, le tri à la source demeure problématique, car même si les éboueurs ont la consigne de ne pas ramasser les encombrants, il y a tout de même des matières interdites qui se retrouvent à l'incinérateur.



Photo – source: Ville de Québec

Toutefois, des études de caractérisation du contenu des camions ont été effectuées par la Ville de Québec et elles sont disponibles. On confirme que l'article 37 du REIMR s'applique pour l'incinérateur, mais que le contrôle visuel se fait différemment de ce qui est exigé au lieu d'enfouissement technique. Selon le ministère, l'incinérateur ne doit pas accepter de chargements de camions contenant des articles proscrits par le REIMR. Selon cette compréhension, l'incinérateur est conforme au règlement. Cette lecture, tolérante, du règlement peut s'expliquer par la difficulté de mise en oeuvre de celui-ci. Le comité s'interroge à savoir comment l'incinérateur pourrait avoir une meilleure application de l'article 37.

Utilisation du charbon activé dans le traitement des effluents de l'incinérateur

Des renseignements concernant les quantités de charbon actif dans les fours lors de la prise de données ont été demandés par des membres du Comité de vigilance et ces renseignements sont disponibles.

Nouvelle observatrice au sein du Comité de vigilance

En juin 2016, Mme Isabelle Goupil-Sormany s'est jointe au Comité de vigilance comme membre observateur au nom de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP). Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, Mme Sormany est depuis le 6 juin 2016 adjointe au directeur de santé publique à la coordination de l'équipe Santé et environnement à la DRSP.

5. Position du Comité de vigilance dans le cadre du PMGMR 2016-2021

La position du Comité de vigilance présentée à la Commission consultative du PMGMR était très élaborée et pour le moins enrichissante. On peut retenir, parmi les très nombreuses recommandations :

- La mise en place immédiate de la collecte des matières organiques, avant la mise en œuvre d'une usine de biométhanisation;
- Dans la mouvance internationale des villes zéro déchets, la CMQ doit viser une société zéro déchet. Pour y arriver, elle doit s'inspirer des pratiques qui permettent à d'autres villes d'atteindre graduellement ce mode de vie hautement désirable;
- On devrait réaliser, périodiquement, une campagne de caractérisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQ et de ses composantes;
- On devrait identifier et faire connaître les avantages économiques de la réduction à la source.

Enfin, pour faire un lien direct avec la mission première du Comité de vigilance, qui est de voir à une réduction de la quantité de matières incinérées dans le but d'assurer une réduction des nuisances liées à l'incinérateur, le Comité demande à la CMQ de défendre une position claire vers une société zéro déchets.

Les recommandations complètes du Comité de vigilance peuvent être consultées ici

https://static1.squarespace.com/static/57f5a79e6a49633bcbec59be/t/5867ea4059cc6829cf2fb21f/1483205186356/Memoire_CVI.compressed.pdf

6. Traitement des matières organiques

Accessibilité au compostage domestique et communautaire et devancement de la collecte des résidus alimentaires à Québec

Un volume important de matières organiques est encore éliminé à l'incinérateur. On a soulevé l'importance d'agir en amont de l'élaboration du plan de mise en oeuvre du PMGMR par la Ville de Québec et de devancer, face à la biométhanisation possible en 2021, la collecte des matières organiques. D'ailleurs, c'est en ce sens que le Comité de vigilance a donné son appui à un groupe de travail qui s'intéresse plus particulièrement au traitement et à la collecte des matières organiques.

Ce groupe de travail des organismes en environnement a travaillé à élaborer une stratégie d'implantation du compostage dans la Ville de Québec. Les membres du Comité de vigilance ont été invités à s'approprier les recommandations du groupe de travail et à les recommander à la Ville de Québec. Aussi, le Comité de vigilance a appuyé par résolution une proposition de ce groupe de travail pour demander à la Ville de Québec de mettre en place les éléments nécessaires pour le compostage des matières organiques, et ce avant la mise en place d'une usine de biométhanisation, prévue pour 2021.

Pour utiliser ces matières pour le compostage et les dériver de l'incinérateur, les propositions du groupe appuyées par le Comité de vigilance s'articulent autour de trois axes :

- Le développement de l'offre de compostage communautaire;
- Le financement du compostage domestique;
- L'élargissement graduel de la collecte des résidus alimentaires.

Toutes les actions proposées contribueront à sensibiliser de nouveaux citoyens à la gestion de leurs résidus alimentaires. Le projet du groupe de travail est disponible sur le site du Comité de vigilance de l'incinérateur.

<https://static1.squarespace.com/static/57f5a79e6a49633bcbec59be/t/589cc8f95016e1153e2b9e1/1486670074974/Matie%CC%80res+organiques+a%CC%80+Que%CC%81b.pdf>

Traitement des matières organiques par biométhanisation

Ce projet de la Ville de Québec est en discussion depuis plusieurs années. En mai 2016, M. Carl Desharnais est venu faire une présentation du Centre de Biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ). Il explique que celui-ci émane d'une obligation légale en raison du bannissement de la matière organique des installations de traitement des matières résiduelles en 2021. Suite à cette brève introduction, M. Desharnais procède à la présentation du CBAQ qui est disponible en ligne sur le site de la Ville de Québec. En toute transparence, M. Desharnais explique que la technologie de la biométhanisation étant subventionnée, celle-ci est très avantageuse par rapport à d'autres techniques, par exemple le compostage.

Le texte complet qui résume la présentation de la Ville de Québec est à l'annexe 2 du présent document

7. Mesures des émissions de l'incinérateur pour vérifier la conformité aux normes du REIMR

Certaines émissions de substances réglementées de l'incinérateur sont d'une part mesurées de manière continue, d'autre part de manière 'ponctuelle'.

Mesures en continu de certaines substances réglementées

Afin de repérer rapidement les situations problématiques nécessitant une intervention ainsi que pour noter les améliorations qui s'opèrent à l'incinérateur, la Ville de Québec procède à l'analyse en continu de certaines substances émises par l'incinérateur : ce sont les matières particulaires, le dioxyde de soufre (SO₂), l'acide chlorhydrique (HCl) et le monoxyde de carbone (CO).



Photo-source : Yvan Ouellet

Chaque intervalle de temps de dépassement est noté afin d'établir le nombre d'heures durant lesquelles la norme a été respectée. Ces données sont cumulées sur une base mensuelle, ce qui permet d'établir le pourcentage de temps pendant lequel la norme a été respectée au cours du mois. Il n'est donc pas ici question de savoir de combien la norme est dépassée, mais il est possible de connaître cette information en analysant les données détaillées des analyseurs en continu. Plusieurs de ces données sont disponibles sur le site du Comité de vigilance et, nonobstant, toutes ces données sont publiques. Le mercure et les dioxines et furanes ne sont pas mesurés en continu.

Pour le monoxyde de carbone par exemple, il est possible de constater que l'année 2016 a été la plus performante pour l'ensemble des fours et que le four 1, dans la norme à 98% du temps entre autres dû au fait qu'il ne brûle pas de boues, est le plus performant des quatre fours.

Mesures "ponctuelles" de certains paramètres réglementés

Les substances suivantes doivent être mesurées par une ou des campagnes "ponctuelles" d'une durée d'au moins 12 heures conformément au REIMR : matières particulaires, monoxyde de carbone (CO), acide chlorhydrique (HCl), mercure et dioxines et furanes.

Suites en 2016 du dépassement en mercure survenu en octobre 2013

A la suite des dépassements en mercure à une des cheminées en octobre 2013, la Ville de Québec a réalisé une étude de mesures en continu du mercure volatil dans les émissions atmosphériques de l'incinérateur de la Ville de Québec. Un système de mesure en continu du mercure volatil a été installé à la sortie des cheminées 2 et 4. Les analyseurs ont été installés en aval des systèmes d'épuration de l'incinérateur pour connaître les valeurs réelles émises à la sortie des cheminées de l'incinérateur. Présentées en 2016, les conclusions auxquelles sont arrivés des chercheurs du CRIQ sont les suivantes : lors de la période de prise de données totalisant 150 jours pour les deux fours, il y a eu sept dépassements de la norme de 20 microgrammes par m³ de mercure volatil sur le four 2 et 11 dépassements de mercure sur le four 4; cependant, en ramenant ces concentrations sur des moyennes mobiles de quatre heures, les auteurs concluent qu'il n'y eut, au cours de cette période, aucun dépassement de la valeur prescrite de 20 microgrammes par m³

Certains membres avouent ne pouvoir être rassurés sur les émissions de mercure ou de dioxines et furanes tant qu'il n'y aura pas d'analyseurs en continu pour l'ensemble de ces gaz. Ceci dit, le coût d'analyseurs en semi-continu s'élèverait à 150 000\$ par année, suite à un investissement initial de 2 millions de dollars.

Dépassements de la norme lors des campagnes d'échantillonnage "ponctuelles" pour le monoxyde de carbone

Pour le CO, il y a eu en 2016 deux événements de non-conformité avec la norme du REIMR, mais une diminution des concentrations est en général observée par rapport aux années précédentes.



Photo – source : Yvan Ouellet

Dépassements de la norme lors des campagnes d'échantillonnage "ponctuelles" pour le mercure et pour les dioxines et furanes

Les dépassements en mercure et en dioxines et furanes observés pendant les échantillonnages "ponctuels" sont présentés dans les tableaux 1 et 2. Les concentrations excédant la norme apparaissent en caractère foncé et souligné. Un échantillonnage est réalisé pour chacune des quatre cheminées et est composé, pour chaque cheminée, de trois tests d'une durée de quatre heures.

TABLEAU 1 - MERCURE

		CONCENTRATION EN MERCURE en microgrammes par m ³			
		TEST 1 ¹	TEST 2 ¹	TEST 3 ¹	MOYENNE ²
FOUR 4	JUIN 2016	4,4	<u>66</u>	<u>39</u>	<u>36</u>
	SEPTEMBRE 2016 ³	<u>59</u>	6,6	<u>32</u>	<u>32</u>
	OCTOBRE 2016 ⁴	13	6,8	1,6	7,2

¹ Concentration maximale du REIMR pour chaque test est 24 microgrammes par m³

² Concentration maximale du REIMR pour la moyenne des trois tests est 20 microgrammes par m³

³ Reprise de juin 2016

⁴ Reprise de septembre 2016

TABLEAU 2 – DIOXINES ET FURANES

		CONCENTRATION EN DIOXINES ET FURANES en nanogrammes par m ³			
		TEST 1 ¹	TEST 2 ¹	TEST 3 ¹	MOYENNE ²
FOUR 1	JUIN 2016	0,041	0,026	<u>0,099</u>	0,0550
	SEPTEMBRE 2016 ³	0,0024	0,0036	0,0037	0,0033
FOUR 2	JUIN 2016	0,031	0,008	<u>0,190</u>	0,076
	SEPTEMBRE 2016 ³	0,0040	0,0032	0,0022	0,0031
FOUR 4	OCTOBRE 2016	<u>0,744</u>	<u>0,169</u>	0,022	<u>0,312</u>

¹ Concentration maximale du REIMR pour chaque test est 0,096 nanogrammes par m³

² Concentration maximale du REIMR pour la moyenne des trois tests est 0,080 nanogrammes par m³

³ Reprise de juin 2016

Bien qu'il serait dispendieux d'analyser le mercure et les dioxines et furanes en continu, certains membres du Comité de vigilance seraient enthousiastes à cette idée.

Effets sur la santé des dépassements de la norme

Par ailleurs, le Comité s'interroge à savoir s'il y a un danger potentiel associé à ces émissions dans l'éventualité où celles-ci se produisent sur une base régulière. La représentante de la DRSP explique que ce qui l'inquiète davantage avec le mercure n'est pas au niveau du dépassement à la cheminée et des répercussions locales, mais plutôt au niveau de la dispersion du mercure et de sa bioaccumulation dans la chaîne alimentaire. À cet effet, une analyse de dispersion a été demandée au MDDELCC. De plus, l'intérêt pour une analyse en continu du mercure et des dioxines et furanes se fait sentir à nouveau par certains membres.

8. Information de la population par l'émission de communiqués

En mai 2014, le comité de vigilance avait énoncé les principes de recommandations à la Ville de Québec, en cas de dépassements de la norme ainsi que pour toute autre anomalie. Selon cette procédure, c'est la Ville de Québec qui émet des communiqués lors d'anomalies ou de dépassements des normes, ce à la suggestion du Comité de vigilance.

À la suite des dépassements de la norme pour le mercure et pour les dioxines et furanes pour le mois de juin 2016, le Comité de vigilance a donc invité la Ville de Québec à faire une communication publique sur les non-conformités de l'incinérateur en recommandant à la Ville de rendre publique l'information sur les dépassements de mercure et de dioxines et furanes, et d'informer la population sur les moyens qu'elle entend prendre pour corriger cette non-conformité.

Le communiqué de presse a bien été diffusé en septembre 2016 par la Ville de Québec. En ce sens, la Ville de Québec a suivi les recommandations du Comité de vigilance. Certains membres du comité n'ont pas manqué d'exprimer leur déception par rapport au ton utilisé dans le communiqué, car celui-ci semblait minimiser le problème, et à cause du manque d'information qu'il contenait. On souligne que le terme "ponctuel" n'aurait pas dû être utilisé étant donné qu'on ne dispose pas d'analyseurs en continu pour en témoigner. Ainsi, certains membres espéraient un communiqué plus neutre et factuel et considèrent que le communiqué de la Ville de Québec ne correspondait pas aux discussions tenues au Comité de vigilance.

On a de nouveau évoqué la possibilité que l'incinérateur se dote d'analyseurs en continu pour les dioxines et furanes ainsi que pour le mercure, mais le service de l'environnement a souligné que ces équipements sont très dispendieux et que ces technologies ne sont pas faites pour une utilisation industrielle.

Par ailleurs, la santé publique et la Ville de Québec s'entendent sur l'importance de collaborer sur toutes communications provenant de la Ville de Québec et pouvant susciter une intervention médiatique de la part de la santé publique.

Discussions sur le dépassement de la norme de mercure en septembre 2016

Il a été suggéré par un membre du Comité de vigilance que la Ville de Québec fasse un nouveau communiqué sur les nouveaux dépassements de mercure survenus en septembre 2016. On suggère également que ce nouveau dépassement est en contradiction avec les termes « dépassement ponctuel » utilisés dans le communiqué de la Ville de Québec de septembre 2016. Un membre soulève qu'en raison de la présence imprévisible de mercure dans les campagnes d'échantillonnage, il est difficile de dire si nous sommes en présence d'un problème systématique. En l'absence de données supplémentaires à cet effet et devant les résultats présentés, plusieurs hypothèses sur le fait qu'il ait pu y avoir plus ou moins de dépassements de mercure peuvent être émises. La Ville de Québec ne publiera pas de communiqué sur ce nouvel événement. Toutefois, les représentants des groupes citoyens pourront communiquer ces informations à leurs membres. Entre-temps, la Ville de Québec poursuit ses travaux de diagnostic sur la problématique de dépassement du mercure.

Émission d'un communiqué par le conseil de quartier de Maizerets en décembre 2016

Afin d'informer la population des nouveaux dépassements en mercure et en dioxines et furanes survenus en septembre 2016, le conseil de quartier a, par résolution, décidé de publier un communiqué de presse afin d'informer la population.

Par la suite, au Comité de vigilance, on rappelle qu'un seul dépassement de mercure a peu d'impact au niveau de la santé publique, mais il pourrait en être différent devant des dépassements continus.

Les membres du Comité de vigilance veulent clarifier la procédure d'émission de communiqués. Par ailleurs, la Ville de Québec devrait aussi avoir un mécanisme à

l'interne lui permettant de se questionner et de se positionner sur la pertinence ou non d'émettre un communiqué lorsque de telles situations surviennent.

Suite à ce partage d'informations, les membres du comité se questionnent sur la meilleure façon de transmettre l'information au grand public. Il faut faire attention de ne pas alarmer la population, mais l'information doit tout de même être transmise aux citoyens. Une façon intéressante de le faire serait de profiter de cet événement pour rappeler aux citoyens qu'on ne peut pas mettre n'importe quoi dans nos poubelles sans qu'il y ait des impacts au niveau des rejets de l'incinérateur. Par exemple, il faut éviter de jeter les batteries, les gallons de peinture, les ampoules fluo compactes. Les membres du comité s'entendent sur l'importance de conscientiser les citoyens à cet effet. Ainsi, les conseils de quartier et organismes environnementaux annoncent qu'ils diffuseront l'information entourant les non-conformités dès que possible.

9. Plan d'action de la Ville de Québec pour des améliorations à la suite des dépassements de la norme de mercure et de dioxines et furanes en 2016

On explique aux membres du Comité de vigilance les obligations de corrections lors de non-conformités émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ainsi, la Ville de Québec est tenue de prendre sans délai les moyens requis pour remédier à des manquements. De plus, la Ville de Québec est tenue de transmettre au Ministère un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour assurer la conformité de l'incinérateur au règlement. La sanction pécuniaire pour un dépassement de la norme est de 10 000 \$ par dépassement.



Photo – source : Yvan Ouellet

Depuis les dépassements des normes à l'automne 2016, les responsables de l'incinérateur travaillent à comprendre ces dépassements pour mieux les rectifier. Toutes les pistes sont évaluées, notamment la quantité de charbon activé injecté, la qualité de celui-ci, et les systèmes d'injection du charbon. Un plan d'action transmis par la Ville de Québec au MDDELCC incluait un audit du système de filtration par le charbon activé. Également, des mesures individuelles du système d'addition ont été réalisées afin de déterminer la quantité de charbon injectée dans chacun des fours. Ce système serait remplacé par des systèmes individuels permettant de contrôler l'addition de charbon de façon indépendante pour chaque four. Une ressource à la Ville de Québec sera affectée à la problématique du mercure afin de mieux comprendre cette problématique et de valider les solutions envisagées en comparaison avec d'autres incinérateurs.

ANNEXE 2 : TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION

Ce projet de la Ville de Québec est en discussion depuis plusieurs années. En mai 2016, M. Carl Desharnais est venu faire une présentation du Centre de Biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ). Il explique que celui-ci émane d'une obligation légale en raison du bannissement de la matière organique des installations de traitement des matières résiduelles en 2021. Suite à cette brève introduction, M. Desharnais procède à la présentation du CBAQ qui est disponible en ligne sur le site de la Ville de Québec. En toute transparence, M. Desharnais explique que la technologie de la biométhanisation étant subventionnée, celle-ci est très avantageuse par rapport à d'autres techniques par exemple le compostage.

Tout d'abord, sont comprises dans les 86 600 tonnes de résidus alimentaires qui seront traitées par le CBAQ, un maximum de 25% de contaminants. Au total, le CBAQ sera en mesure de traiter 60% de la matière organique de l'agglomération de Québec. Ceci dit, la conception du CBAQ s'est faite en fonction d'une éventuelle augmentation de sa capacité pour pallier l'augmentation de la participation des citoyens et l'augmentation de la population. Toutefois, il n'y a pas de financement provincial ou fédéral qui semble prévu à cet effet. En somme, il restera tout de même entre 180 000 et 200 000 tonnes de matières résiduelles à incinérer à l'incinérateur.

En ce qui concerne les 96 000 tonnes de boues qui seront traitées au CBAQ, celles-ci arriveront au centre avec un taux de siccité de 25%, donc une humidité de 75%. Elles représentent l'ensemble des boues normalement acheminées à l'incinérateur.

Sur la question de la collecte des résidus alimentaires, un troisième bac n'est pas envisagé dans les scénarios de la Ville de Québec. Pour le moment, les méthodes en analyse sont celles utilisant des sacs de couleur. En conservant seulement deux bacs, les sacs de compost seraient déposés dans les bacs de poubelles actuels des citoyens. C'est une technologie actuellement utilisée dans plusieurs villes comme Oslo en Norvège ou encore certaines villes en France. Cette méthode implique un tri à la sortie du camion. La technologie qui serait utilisée pour séparer les sacs est encore à l'étude, mais le tri optique alimenté par un convoyeur semble susciter de l'intérêt. Ensuite, le contenu des sacs sera séparé de ses impuretés à l'aide d'un autre tri et les sacs seront nettoyés et traités soit à l'incinérateur ou au centre de tri. Ainsi, l'objectif dans la planification budgétaire du CBAQ est d'atteindre un total de 25 millions de dollars. La méthode de

collecte retenue sera donc déterminée en tenant compte de ce critère. Le mode de collecte sera déterminé au cours de l'année. Dans tous les cas, celui-ci devra permettre de répondre aux différentes contraintes territoriales dont le fait que 62% du milieu bâti résidentiel est composé de plex et de multi logement.

En ce qui concerne l'emplacement géographique choisi pour le futur CBAQ, M. Desharnais en explique les intérêts géographiques. D'une part, sa proximité avec l'incinérateur permettra de bénéficier de plusieurs installations déjà en place pour la gestion des matières organiques comme la gestion des odeurs. À cet effet, afin d'obtenir la certification d'autorisation pour la construction du CBAQ, une modélisation précise des odeurs est demandée en plus de celle ayant déjà été faite. Ainsi, en utilisant l'incinérateur calibré en pression négative pour la réception et l'entreposage des matières, les risques d'odeurs sont minimisés. De plus, la présence de tuyaux permettant le transfert sous-terrain des matières d'un établissement à l'autre facilite cette façon de faire. Par ailleurs, des mesures sont également prévues dans la zone où se trouve le digestat.

Également, la vapeur de l'incinérateur sera utilisée au CBAQ, au lieu du biométhane produit par le système, pour chauffer les digesteurs à 55 degrés Celsius. Cela permettra une meilleure production de gaz dédié à la revente. Par ailleurs, la proximité avec la station de traitement des eaux permet de diminuer le camionnage entre celle-ci et le futur CBAQ. En effet, les boues représentent 55% des matières qui seront traitées au centre. De plus, le tracé du camionnage pour la sortie du digestat passera par l'autoroute Dufferin-Montmorency plutôt que par le boulevard Henri-Bourassa, ce qui diminuera le camionnage dans le quartier. On parle de 2 à 3 camions de moins de mâchefer par jour.

En ce qui concerne la production de biométhane, il est prévu de vendre celui-ci à Gaz Métro. Cela signifie qu'il est prévu raffiner ce bio méthane au CBAQ. À prime à bord, cette démarche n'est pas rentable. Or s'il est possible de vendre ce gaz comme énergie verte dans des endroits comme la Californie par exemple, il y a moyen de faire des gains économiques. Ceci dit, très peu de gaz sera entreposé sur le site du CBAQ. Il est question de l'équivalent d'un camion de Gaz Métro. Une torchère est prévue pour brûler les excédents.

Pour ce qui est du digestat, selon les exigences du ministère qui octroie le financement pour le CBAQ, celui-ci doit être valorisé. En admettant qu'il soit possible d'atteindre une bonne qualité de digestat, les analyses prévoient que celui-ci pourra être vendu aux agriculteurs dans un rayon de 150 km en raison de la qualité fertilisante du produit. On estime à 83 000 tonnes la production de fertilisant pour 182 000 tonnes de matières organiques et boues traitées.

Parmi les autres sous-produits du processus, il est également question de valoriser le sulfate d'ammonium comme engrais liquide auprès des agriculteurs.

Le choix du fournisseur pour la biométhanisation n'est pas encore déterminé. Le procédé quant à lui se fera sous forme humide en raison du taux d'humidité de la matière entrante. Cela permet également d'atteindre une meilleure qualité de digestat, soit de qualité P1, donc pasteurisé. Les résidus verts quant à eux continueront d'être gérée séparément tel qu'actuellement.

Enfin, en fonction de l'échéancier établi et des obligations gouvernementales, le projet de CBAQ doit être complété en 2022.

Concernant le mode de collecte des matières organiques, la Ville est présentement en analyse de technologies pour évaluer la meilleure solution disponible. Bien que le ministère n'impose pas de méthode spécifique, il suggère fortement de faire un tri à la source. Ce qui est intéressant avec le sac, c'est qu'il incite au tri à la source sans obligation d'une troisième voie. Si cette méthode est retenue, la Ville évalue la possibilité de fournir les sacs aux résidants. Par ailleurs, la Ville n'est pas fermée à l'idée de continuer à aller chercher la matière en vrac chez les ICI faisant déjà partie du projet pilote.

Parmi les préoccupations des membres du Comité de vigilance face à cette méthode de collecte, il est question de comprendre quels seront les incitatifs prévus pour susciter une diminution de l'utilisation de la poubelle (comme c'est le cas actuellement avec la collecte aux deux semaines) si les matières organiques, qui doivent être collectées une à deux fois par semaine, se retrouvent dans les bacs de poubelle? Dans une vision de fermeture éventuelle de l'incinérateur, certains membres du Comité de vigilance aimeraient en savoir plus sur le plan d'ISÉ de la Ville de Québec qui accompagnera ce projet.

Une autre source de préoccupation pour les membres du Comité de vigilance consiste en la symbiose existant entre l'incinérateur et le futur CBAQ. Toujours dans cette vision de fermeture de l'incinérateur, comment envisager l'utilisation de l'énergie produite par l'incinérateur dans le fonctionnement du CBAQ? M. Desharnais explique que la symbiose existant entre l'incinérateur et le futur CBAQ n'est pas indispensable au bon fonctionnement du CBAQ qui produit lui-même l'énergie dont il a besoin dans son processus. Toutefois, cette symbiose permet d'augmenter les ventes de biométhane du CBAQ.

Enfin, il y a plusieurs avantages à retirer les matières organiques du processus d'incinération. Cela permet d'une part une meilleure combustion dans les fours. De plus, certains NOX proviennent directement des matières organiques. En éliminant celles-ci de l'incinération, l'incinérateur devrait produire moins de ce polluant. En somme, le retrait de la matière organique du processus de combustion de l'incinérateur permettra une meilleure qualité de l'air. De plus, en traitant les boues ailleurs qu'à l'incinérateur, beaucoup d'eau est économisée.

Une autre préoccupation de certains membres du Comité de vigilance est que bien qu'une faible quantité de biométhane sera entreposée sur le site du CBAQ, celle-ci s'ajoute au cumul des dangers potentiels de la zone industrielle actuelle. En ce qui concerne les analyses de risque, ont-elles été faites en considérant le cumul des dangers potentiels de la zone industrielle actuelle? À cette question, on répond que des plans de mesure d'urgence devront être rendus au Ministère lors de l'opération du CBAQ.

Bien que le projet ne passe pas par le BAPE, il doit se conformer à d'autres évaluations. Les membres du comité s'inquiètent d'une implantation tardive de l'implantation de la collecte, c'est-à-dire lorsque le CBAQ sera construit. La ville désire implanter la collecte pour des projets pilotes avant 2022, mais tant qu'il n'y a pas de traitement en oeuvre, on ne peut pas implanter à la grandeur de la VQ. Concernant la capacité totale des réservoirs, elle est de 15 000 m³. Les réservoirs ne devraient pas dépasser la hauteur des réservoirs de l'usine d'épuration. Le choix des réservoirs en sera un d'opération et non d'équipement ou de conception.